

ce sujet, mais il est certain que le niveau hydrostatique de la région y gagnera énormément.

Le projet apportera d'autres avantages indirects, mais je ne veux pas prendre le temps du comité pour entrer dans les détails. Je ne vois d'ailleurs pas la nécessité de donner des chiffres précis au sujet du volume d'eau qui sera emmagasiné, et ainsi de suite. N'importe quel député peut obtenir ces chiffres du ministère.

Je tiens à remercier de nouveau le gouvernement. Pour les gens de notre région, le projet représentera certainement la réalisation d'un rêve.

M. Pallett: Monsieur le président, le présent crédit a trait à des subventions aux provinces pour la construction de digues et autres ouvrages destinés à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques, conformément aux ententes conclues entre le Canada et les provinces. Je voudrais remercier ici le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, ainsi que le gouvernement, au nom des gens de la région relevant de l'administration de conservation pour la zone métropolitaine de Toronto, de la nouvelle que le ministre a annoncée le 19 avril de cette année et dans laquelle il a dit qu'un accord serait conclu pour la construction de certains ouvrages dans cette zone de conservation.

Même si ma circonscription de Peel ne fait pas partie de la zone métropolitaine de Toronto—ce dont je me réjouis fort—elle se trouve en partie dans le territoire relevant de l'administration de conservation. Nous avons déjà eu dans le passé des inondations dévastatrices. En 1948, la ville de Brampton a subi des dégâts énormes par suite du débordement de la rivière Etobicoke. Après cet émoi de 1951, on a aménagé cette année-là un cours de dérivation autour de Brampton. La sagesse d'une telle décision a été prouvée. Lors de l'ouragan Hazel, en 1954, la ville de Brampton s'est évitée un désastre qui aurait anéanti presque tout le centre de la ville. Nous avons là une preuve concrète de ce qui peut arriver quand on prend des mesures de protection appropriées.

Cette nouvelle m'a réjoui personnellement, comme d'ailleurs l'honorable député d'York-Ouest, l'honorable député d'York-Humber et d'autres députés qui avaient l'habitude de harceler le gouvernement, quand ils siégeaient de l'autre côté de la Chambre, pour l'amener à conclure des accords comportant des mesures de conservation. Je me souviens d'un débat, en 1955, au cours duquel nous ne parvenions pas, semble-t-il, à convaincre le ministre du Nord canadien des avantages qu'en tireraient cette région en particulier et le

[M. Nesbitt.]

pays dans l'ensemble si des accords semblables intervenaient.

Après avoir suivi, cet après-midi, le débat sur le projet du Columbia et sur le manque de collaboration de la part du gouvernement provincial, j'ose me permettre l'observation suivante. La province d'Ontario, sous un régime conservateur, était prête à collaborer à ce programme, mais c'est le gouvernement libéral d'alors qui ne voulait pas. Maintenant que les deux gouvernements, fédéral et provincial, sont tous deux conservateurs, nous sommes témoins de cette collaboration qui est certainement avantageuse sous l'emprise des mesures de conservation. Le représentant d'Oxford a parlé des avantages découlant des autres programmes et dont a joui sa région; je pense que les mêmes avantages découleront certes de ce programme.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage aux membres de l'organisme qui veille à la conservation—et je n'oublie pas le représentant de Toronto-High-Park qui en faisait partie—pour leur ténacité et leur zèle à convaincre les autres de la nécessité d'exécuter ce programme. Leur action s'est maintenue durant des années sans défaillir. Cela nous montre comment on obtient des réalisations quand des organismes locaux travaillent ensemble et, après mûre réflexion, soumettent leurs idées à un gouvernement responsable et sympathique. Comme résultat, des propriétés et des vies humaines seront sauvées, et les habitants de la région en tireront une plus grande satisfaction.

Il me semble que la ligne de conduite adoptée par le gouvernement à l'égard de la conservation en général sera de plus en plus à l'honneur dans l'avenir, car nous, Canadiens, à cause de l'abondance de nos ressources naturelles, nous avons tendance à nous montrer un peu négligents. Les dirigeants actuels de notre pays s'en rendent compte. Une des choses qui doit leur procurer le plus de satisfaction, c'est de voir que notre pays aura désormais une loi comme l'A.R.D.A. tendant à protéger ses ressources naturelles et de voir que des sommes seront votées en collaboration avec les provinces et les municipalités, afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent jouir des beautés naturelles dont nous bénéficions.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la formule adoptée pour la répartition des frais dans ces programmes?

L'hon. M. Dinsdale: Toutes ces mesures de conservation des eaux sont prises en fonction de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, qui fixe une participation fédérale allant jusqu'à 37½ p. 100 des frais. Pour